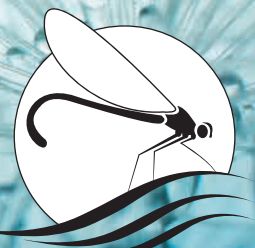


LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles - Secteur Bande Rhénane Nord



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

p.1

Actualités Lettre de l'eau - Site internet Dans Mon Eau

p.2

La filière chanvre, une plante d'avenir aux multiples vertues

p.3

La filière chanvre, avantages agronomiques et préservation des ressources

p.4

Arbres, haies et mares: des outils clefs pour les ressources en eau

CONTACTS :

Coralie WELSCH

Mission Eau - Bande Rhénane Nord
coralie.welsch@sdea.fr



Tél : 06 23 68 88 38



@MissionsEauAlsace

EDIT'EAU



Face aux enjeux de l'eau, les collectivités et les élus locaux sont plus que jamais concernés par une gestion responsable et partagée de l'eau sur le territoire. Cette approche permet de continuer à distribuer une eau de qualité de manière durable, tout en permettant

le développement économique de nos territoires et en assurant les services écosystémiques en lien avec la ressource en eau (équilibre des milieux naturels, zones humides, etc.). Cette lettre de l'eau fera la lumière sur un exemple concret d'une filière agricole bénéfique pour la préservation des ressources en eau et aux multiples débouchés. De plus, vous retrouverez également un article sur l'intérêt des infrastructures agro-écologiques et leurs illustrations sur le territoire de la Bande rhénane Nord.

Ensemble, continuons d'agir chacun à notre échelle pour la préservation de nos ressources tout en continuant de rendre nos territoires vivants !

Michel DEGOURSY

Président de la Mission Eau Bande Rhénane Nord

ACTUALITÉS

EAU

SITES
INTERNET

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Informations en ligne : où chercher, comment s'y retrouver ?

Générations Futures et Data for Good ont publié récemment une **carte interactive** sur la qualité de l'eau du robinet en France 'Dans mon Eau' <https://dansmoneau.fr/>. Les données sont issues du site de l'Agence Régionale de Santé (en ligne pour tous ici : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>) et celles communiquées via les mairies de vos communes.



Sur les **communes de votre territoire**, vous retrouvez une eau du robinet sans dépassements de limite de qualité. **L'eau est donc conforme par rapport aux limites de qualité fixée par la réglementation et est donc potable et consommable** par chacune et chacun. **Le travail de préservation des ressources en eau** est ainsi important, afin que l'eau brute (en sortie de captage d'eau et qui peut présenter parfois des traces de polluant) **reste la plus pure possible face aux risques de pollutions dans les années à venir**, pour maintenir une eau de qualité au robinet, sans avoir besoin de recourir à des usines de dépollution de l'eau et donc sans surcoût pour les citoyens.

DÉMATÉRIALISATION - LETTRE DE L'EAU

Afin de limiter l'impression papier de la lettre de l'eau dans le cadre de la politique développement durable du SDEA, nous souhaitons **faire évoluer la diffusion de la Lettre de l'eau vers un format numérique**, envoyé directement par **courriel**.

Durant l'année 2025, nous proposons donc de vous inscrire en remplissant le **formulaire disponible via le QR code** ci-contre ou directement par mail à : missions.eau@sdea.fr (en précisant votre adresse mail et votre commune).

La version **numérique sera disponible à partir de 2026**. Une version papier pourra encore être disponible **dans vos mairies** pour les plus assidus à la version initiale.

Nous vous remercions pour votre collaboration tout au long de l'année 2025 pour organiser la mise en place de cette nouvelle Lettre de l'eau.



LA FILIÈRE CHANVRE

UNE PLANTE D'AVENIR, AUX MULTIPLES VERTUES



Le saviez-vous ?

CHANVR'EEL, UNE FILIÈRE GRAINE DE CHANVRE ALSACIENNE QUI PROTÈGE L'EAU

Afin de (re)développer la culture de chanvre en Alsace, qui s'est brutalement arrêtée au début des années 2010, **deux frères, Guillaume et David KALMS**, décident en 2019 de fonder leur entreprise, Chanvr'eel. L'objectif est simple: proposer des **produits à base de graines de chanvre, bio et locales**, afin de favoriser les circuits courts. Depuis 2020, plus de 25 ha de chanvre graine bio sont cultivés en Alsace Centrale. La gamme de produits que propose Chanvr'eel évolue également et se diversifie : **graines de chanvre, huiles alimentaires, savons, baumes, protéines de chanvre ou encore huiles de massage**. En outre, ils fondent en 2022 **Carat'eel, une huilerie bio artisanale et locale**, afin de proposer diverses huiles plutôt atypiques, comme la **camelina** ou le **tournesol oléique** (à ne pas confondre avec l'huile de tournesol classique, beaucoup moins riche en oméga 9 et qui ne résiste pas à la chaleur).

Aujourd'hui, la filière continue de se structurer, dans l'objectif d'accueillir, dans les années à venir, des surfaces complémentaires. Vous pouvez retrouver leurs produits dans de nombreux points de ventes bio en Alsace ou sur leur site internet:

<https://chanvreel.fr/>



Chanvr'eel est candidat au Grand Prix Trophées de l'eau 2026: <https://www.eau-rhin-meuse.fr/trophees-de-leau-2026>

Cultivée depuis des milliers d'années, cette plante de la famille des **cannabinaées** est depuis longtemps utilisée par l'Homme pour ses très nombreuses applications. Le chanvre (*cannabis sativa*) est une plante légale à ne pas confondre avec son cousin, le chanvre "indien" (*cannabis indica*), illégal et principalement utilisé pour un usage récréatif. Il s'agit d'une des plantes les plus anciennes à avoir été domestiquée, permettant de se nourrir, de se déplacer, de s'habiller, de se chauffer, de se loger ou encore de se soigner.

■ UN PEU D'HISTOIRE

Les plus anciennes traces de l'utilisation du chanvre remonteraient à 27 000 avant J.-C., et il s'agirait de **fragments de cordages**. Par la suite, c'est aux alentours de 8000 à 4000 avant J.-C. que la culture du chanvre a débuté, notamment en Chine pour ses **propriétés textiles**. Le chanvre est également utilisé pour fabriquer du papier en remplacement des tablettes en pierres et en bois. Par la suite, la solidité exceptionnelle de ses fibres est valorisée dans le milieu maritime pour la **fabrication de cordages** vers les années 500 (après J.-C.). Au Moyen-Âge, son utilisation devient courante pour la fabrication de vêtements, cordages et voiles de navires. C'est d'ailleurs via les cordages de navires que le chanvre devient un produit stratégique au XVIIe et au XVIIIe siècle.



Toutefois, à partir du XIXe siècle, l'industrialisation et la culture de coton gagnent en popularité et les champs de chanvre sont progressivement remplacés. D'un point de vue alimentaire, la culture de céréales, comme le blé ou l'avoine, prennent petit à petit la place des cultures de chanvre également. Il faudra attendre les années 1975-2000 pour que le chanvre fasse son retour marqué en France, via certains débouchés comme la papeterie spécialisée par exemple. La filière chanvre est aujourd'hui en plein essor, avec de nombreux débouchés possibles et un écosystème d'acteurs qui ne cesse de grandir et dont la structuration, au niveau local, est à développer.

■ DES QUALITÉS NUTRITIONNELLES INTÉRESSANTES

Les **graines de chanvre**, appelées chenevis, sont comestibles dans la plante. Elles peuvent être consommées crues ou cuites, entières ou décortiquées, ou bien encore sous forme d'**huile végétale**, afin d'agrémenter vos plats sucrés ou salés (salades, yaourts; pain, etc.). D'un point de vue nutritif, ces graines sont riches en protéines complètes et contiennent les **9 acides aminés essentiels**, ce qui en fait une excellente source de **protéine végétale**, en particulier pour certains régimes alimentaires. En outre, ces graines ont un très bon **ratio entre oméga-3 et oméga-6**, des acides gras essentiels pour la santé cardiovasculaire. De plus, de nombreux minéraux et fibres sont présents dans ces graines, dont la vitamine E, qui est un puissant anti-oxydant..



Enfin, l'huile de chanvre peut être utilisée dans la fabrication de cosmétiques (baume, savon, shampoing, etc), ayant également des vertues hydratantes pour la peau, ainsi que des vertues anti-inflammatoires.

■ UN MATÉRIAU DE CONSTRUCTION ÉCOLOGIQUE

Le chanvre peut être qualifié de **matériau biosourcé**: il s'agit d'un matériau issu de la matière organique renouvelable, d'origine végétale ou animale. Il possède en effet de nombreux atouts pour le **secteur du bâtiment** (construction ou rénovation), notamment du fait de ses caractéristiques, participant à l'économie d'énergie et à l'**isolation thermique** (confort d'été notamment) ou encore grâce à sa forte résistance au feu. Plusieurs parties de la plante peuvent ainsi être valorisées en matériaux biosourcés:

- La **chènevotte** (partie ligneuse à l'intérieur de la tige) est transformée en béton de chanvre. Couplée à un liant (chaux ou terre crue), elle peut être projetée ou présentée sous forme de blocs de chanvre;

LA FILIÈRE CHANVRE

AVANTAGES AGRONOMIQUES ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES



Zoom...

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT MULTI-ACTEURS POUR LA FILIÈRE CHANVRE BAS-RHINOISE

Dans le cadre du projet de filière chanvre engagé par le **SDEA Alsace-Moselle et l'Eurométropole de Strasbourg** en 2022, en partenariat avec **plus d'une soixantaine d'acteurs et d'experts locaux et nationaux**, un plan d'actions a été mis en place en 2025.

L'objectif de ce **plan d'actions** est de déployer et suivre des actions concrètes dans le domaine de la **production agricole et de la transformation** du chanvre, d'une part. D'autre part, des actions sont envisagées pour amplifier la **commande publique et privée** de l'utilisation du chanvre dans le secteur du bâtiment (utilisation de matériaux biosourcés à base de chanvre), ainsi que pour **développer l'ensemble des débouchés de la plante** (filrière graines, fibres, pailles, poussières de chanvre). Enfin, un axe du plan d'action est dédié à la **formation des artisans** (architectes, bureaux d'étude, etc) pour amplifier l'utilisation du chanvre dans le bâtiment (rénovation ou construction).

Afin de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans cette démarche, **une charte d'engagement a été proposée le 30 juin 2025**, pour continuer ce projet de manière collective dans les années à venir.



- **La fibre**, partie de la tige qui entoure la chènevotte, peut être valorisée dans la fabrication de panneaux isolants thermiques, acoustiques ou transformée en géotextiles.

De plus, il s'agit d'un matériau pouvant être **recyclé ou composté facilement**, ce qui en fait également un vrai allier pour la décarbonation du secteur du bâtiment.



■ DES INTÉRÊTS AGRONOMIQUES

Le chanvre est une plante qui refait surface depuis quelques décennies pour ses **intérêts agronomiques et écologiques** également.

En fonction des variétés, celui-ci peut atteindre **plus de 2m de hauteur** en 4 à 5 mois seulement. Ce développement permet d'**éviter tout traitement** herbicide, du fait d'une couverture du sol rapide. Son enracinement est également important, ce qui en fait une **culture structurante pour les sols** : la culture de chanvre améliore l'enracinement de la culture qui suit et ainsi son alimentation hydrique. Enfin, de par sa rusticité, le chanvre est **économe en eau** et ne nécessite aucun fongicide ou insecticide. Cela en fait ainsi un **allier important pour la préservation de la qualité de l'eau** de la nappe phréatique. Le temps de travail des exploitants agricoles est également limité à la préparation du sol, au semis, à un peu d'engrais azoté et à la récolte. La **récolte nécessite du matériel** spécifique, qui peut amener à des investissements économiques. Il y a ainsi un **enjeu fort de structuration de la filière** lors d'une phase de lancement d'une filière chanvre sur le territoire.

■ CHANVRE ET CAPTAGES

En 2022, le **SDEA Alsace-Moselle et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**, accompagnés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, engagent une réflexion sur une **nouvelle filière chanvre bas-rhinoise**, pour la préservation des ressources en eau des zones de captages prioritaires.

Ce projet réunit une **soixantaine de partenaires** locaux et nationaux et a pour objectif de structurer la filière. Parmi les actions initiées dès 2025, une première **expérimentation de chanvre** a été lancée, par le **SDEA et l'Eurométropole de Strasbourg**, en partenariat avec la **Chambre d'Agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est** qui en ont assuré le suivi. Cette expérimentation, localisée chez des **agriculteurs** présents en partie sur la **Bande rhénane nord**, a pour objectif d'**acquérir plusieurs données techniques** et d'**identifier les points de vigilance** pour un futur déploiement de surface de chanvre, de manière progressive, dans les prochaines années.

■ EXPÉRIMENTATION: TEMOIGNAGE D'UN AGRICULTEUR



Mickaël EBEL est **exploitant agricole** avec son père Pascal (EARL EBEL). Ensemble, ils exploitent un peu plus de 160 ha de terres en grandes cultures sur la commune de **Gambsheim et alentours**. Cultivant principalement du maïs, du blé et du colza, ils implantent du chanvre en 2025 sur une parcelle, dans le cadre de **l'expérimentation chanvre**, prenant part au projet de filière bas-rhinoise. L'objectif de cet essai est de pouvoir **tester concrètement le potentiel et la faisabilité de cette culture en Alsace**. Présent sur l'aire d'alimentation de **captage de Herrlisheim**, il voit dans le chanvre **une opportunité** pour ces zones, car l'utilisation d'intrants est limitée à l'application de peu d'azote et de potasse. Pour Mickaël EBEL, le chanvre représente également **"une nouveauté sur la ferme, mais pas une nouveauté dans le secteur"**. En effet, il y avait déjà du chanvre il y a quelques années sur des parcelles de Gambsheim, mais la filière s'était à l'époque arrêtée. Pour lui, "cette culture pousse très bien, sans trop d'intrants notamment en l'absence d'herbicides, du fait d'une couverture du sol rapide". - **Article co-rédigé avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace**

Ensemble, protégeons l'eau en Alsace !

ARBRES, HAIES, MARES...

DES OUTILS CLÉS POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

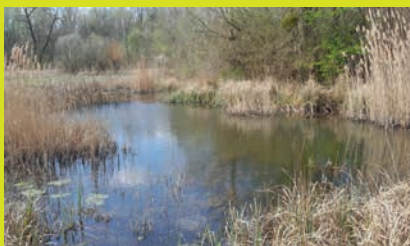
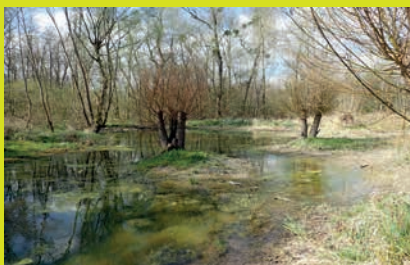


Zoom sur...

Quelques illustrations d'Infrastructures AgroÉcologiques dans le paysage bas-rhinois



Haie diversifiée aux abords d'une parcelle cultivée - Source: SDEA Alsace Moselle



Mares diversifiées présentes sur le ban communal de Gamsheim - Source : SDEA Alsace-Moselle

Les Infrastructures AgroÉcologiques dans le paysage



■ LES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES

Les infrastructures agroécologiques désignent l'ensemble **des aménagements et pratiques agricoles qui visent à renforcer les fonctions écologiques au sein des exploitations agricoles**. Elles incluent, par exemple, les **haies, les bandes enherbées, les mares, les bosquets** ou encore **les systèmes agroforestiers**. Ces éléments jouent un rôle essentiel en faveur de la biodiversité et de la protection des ressources naturelles.

■ QUELS BÉNÉFICES ?

Leur fonctionnement repose principalement sur leur **capacité à filtrer et ralentir le cycle de l'eau**. En favorisant une infiltration naturelle, elles limitent les pollutions diffuses et améliorent la qualité de l'eau avant qu'elle n'atteigne les nappes souterraines.

Filtration des polluants agricoles

Les haies, les bandes enherbées ou les bosquets fonctionnent comme des **barrières naturelles**. Lors des pluies, l'eau ruisselle sur les terres agricoles, emportant avec elle des résidus d'engrais ou de pesticides. En traversant ces infrastructures, l'eau est progressivement filtrée.

Les **racines des plantes** captent et absorbent une partie des éléments nutritifs (nitrates notamment) avant que ceux-ci ne pénètrent dans le sol et atteignent les nappes phréatiques.

Ralentissement du ruissellement

Ces aménagements permettent aussi de ralentir le ruissellement de l'eau, favorisant ainsi une **infiltration progressive dans le sol**. En ralentissant ce flux, ils réduisent le transport des polluants vers les cours d'eau et facilitent leur dégradation ou leur absorption dans la couche supérieure du sol, moins profonde que les nappes phréatiques. Cela signifie que les produits toxiques ou les éléments en excès ont plus de chance d'être décomposés par des processus naturels avant d'atteindre les couches souterraines.

Amélioration de la structure des sols

L'érosion des sols peut être un facteur aggravant de la pollution des eaux, superficielles ou souterraines. Les particules de sol, en étant emportées par les eaux de surface, peuvent parfois également transporter des polluants vers les nappes phréatiques, via transfert. Ces infrastructures, en **stabilisant le sol grâce à la végétation**, réduisent considérablement ce phénomène. De plus, les racines des arbres et des herbacées contribuent à la cohésion des sols, améliorant la structure des sols de manière durable.

LA LETTRE DE L'EAU

n°55 Décembre 2025

Édition pluriannuelle diffusée par les 5 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACTS :

Coralie WELSCH

Mission Eau - Secteur Bande Rhénane Nord

1, rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM - CS10020
67 300 STRASBOURG
coralie.welsch@sdea.fr
Tél. 06 23 68 88 38

Rejoignez-nous sur Facebook

@Missions Eau Alsace



PUBLICATION :

Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Création : SKERZO Marketing & Communication
Conception - rédaction : Mission eau, E. Charton, Jean François Dusart
Photos - illustrations : Missions eau, SDEA, Chambre d'agriculture d'Alsace et de l'Aude
Impression : La Poste / Tirage : 21 581 exemplaires
N° ISSN : 2273-6573 / Dépôt légal : janvier 2020

FINANCEURS :

SDEA Alsace-Moselle : Périmètre d'Herrlisheim - Offendorf et de Roeschwoog et environs,
Agence de l'eau Rhin-Meuse

